

## **SEANCE PLENIERE CESER DU 26 MAI 2020**

### **DECLARATION GROUPE CGT PROGRAMME REGIONAL RENOVATION ENERGETIQUE (PREE)**

Le PREE doit répondre à des besoins environnementaux et sociaux urgents.

D'une part les économies d'énergie réalisées permettront de contribuer notablement à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre.

D'autre part, Il faut impérativement améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants par l'installation d'une isolation performante. Il faut aussi que les travaux réalisés permettent un gain de pouvoir d'achat pour les revenus les plus modestes.

Ce secteur peut également être un gisement important d'emplois qualifiés. Le Conseil régional, en charge de la formation professionnelle initiale et continue, doit, là aussi, mettre en place les formations et compétences nécessaires.

Il est donc urgent que le Conseil régional mette en place un service public permettant de délivrer conseil assistance et financement pour assurer des prestations de qualité.

Une « moralisation » de ce secteur du BTP qui peut être source de grands profits pour les entreprises serait indispensable tant pour garantir le travail effectué auprès des clients que pour soutenir les artisans et salariés de ce secteur.

Dans ce contexte, La CGT s'étonne et déplore fortement, comme l'ensemble du CESER, la diminution des crédits d'investissements et de fonctionnement décidés par le Conseil régional. (L'investissement baisse de 8 à 5 millions d'euros et le fonctionnement de 4 à 2 millions)

C'est, avec la crise économique qui se profile, conséquence de la crise sanitaire mais qui ne doit surtout pas faire oublier l'urgence environnementale une décision très négative pour l'ensemble des habitants de Nouvelle-Aquitaine. Cette décision interroge sur les choix politiques du Conseil régional en contradiction avec l'adoption de la feuille de route Néo TERRA.

La CGT votera l'avis